

La Roche-sur-Yon, le mardi 10 octobre 2023

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

Place du Théâtre – BP 829
85821 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 INDEMNITÉS VERSÉES AUX ÉLUS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'instaurer une indemnité pour les élus communautaires non porteurs de délégation.

QUESTION ADOPTÉE PAR,

39 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

2 COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification du nombre de commissions thématiques intercommunales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications du règlement du Conseil d'agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

4 FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - RÉPARTITION DU REVERSEMENT 2023

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2023 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT 2023

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du prélèvement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2023 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE RIVES DE L'YON - AMÉNAGEMENT DES VRD DE LA RUE GEORGES CLEMENCEAU ET DE LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Rives de l'Yon un fonds de concours de 347 414,11 € au titre de son enveloppe de base pour l'aménagement des VRD de la Rue Georges Clémenceau et de la Rue du Général De Gaulle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE FOUGERÉ - TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Fougeré un fonds de concours de 26 290,00 € au titre de son enveloppe de base pour des travaux de voirie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE MENANTEAU

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Dompierre-sur-Yon un fonds de concours de 245 977,00 € au titre de son enveloppe de base pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Pierre Menanteau.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

L'Agglomération souhaite sécuriser les déplacements cyclables entre la zone d'activités Parc Eco 85 et le Lycée Nature, et donc par prolongement de la zone urbaine de la ville de La Roche-sur-Yon.

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable :

- Allée des Druides : sur l'accotement Est (accotement enherbé),
- RD248 : sur l'accotement Nord (dans le respect des prescriptions du département : séparé de la chaussée par une double glissière de sécurité, fossé de séparation ou bordure béton),
- Route de Beautour : sur l'accotement Nord (zone en enrobé à élargir et à séparer de la voie de circulation)

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de solliciter le versement d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 104 321 € dans le cadre de son plan Vélo.

Il est proposé de solliciter le versement d'une subvention de 120 000 € dans le cadre du FEDER.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat d'un montant de 105 241 €. Ce montant pourrait nécessiter une mise à jour dans les prochains mois.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DES ACCORDS CADRES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes et la signature d'accords cadres relatif à divers travaux d'aménagement.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, SERVICES ET FOURNITURES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le conseil est appelé à autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Accord-cadre pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Conception, impression, et diffusion du magazine mutualisé Roche Plus - Lot n° 3
- Collecte des déchets ménagers et prestations annexes associées
- Aménagement du site et du centre Beautour - Lot n° 2

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES ET AMÉNAGEMENT DU SITE ET DU CENTRE BEAUTOUR - EXONÉRATION DE PÉNALITÉS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'exonérer les titulaires des marchés de travaux de l'application des pénalités de retard dans le cadre des opérations de construction de la nouvelle scène de musiques actuelles (QUAI M) et d'aménagement du site et du centre Beautour.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'adopter les nouvelles modalités de gouvernance de la SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON suite au départ du Directeur Général.

QUESTION ADOPTEE PAR,

38 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

Madame Frédérique Pépin ne prend pas part au vote.

14 FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : Madame Angie Leboeuf

Il est proposé au Conseil d'autoriser le remboursement des frais du Président du Conseil de développement pour le congrès annuel des conseil de développement à hauteur maximum de 600 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 CONCESSIONS ORYON - ADOPTION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2022

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes rendus financiers 2022 des zones d'activités économiques gérées par ORYON sous le régime de la concession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 CONVENTION D'ÉTUDE ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE - ÉTUDE DE GISEMENTS FONCIERS HORS ZAE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Dans le cadre de l'inventaire global des gisements de foncier économique, de nouvelles surfaces ont été identifiées hors ZAE. Ainsi, l'étude objet de la convention jointe portera sur ces fonciers et aura pour objectif de :

- identifier chaque unité foncière des établissements exploitants et des propriétaires fonciers.
- qualifier des parcelles et espaces disponibles : le bâti vacant ou à l'abandon, les dents creuses, délaissés de voiries, espaces communs, réserves foncières, délaissés sans usages, espaces sous-occupés, détermination de la part de la surface bâtie sur chaque parcelle occupée, espaces sous contraintes réglementaires, etc.
- hiérarchiser et prioriser ces espaces inutilisés en identifiant les enjeux notamment au regard de leur potentiel de mutabilité, leur environnement et leur dureté foncière.
- proposer une programmation de projets sur ces espaces les plus intéressants à traiter en priorité pour permettre des projets de développement des entreprises présentes ou de définir de nouveaux usages à ces espaces en veillant à optimiser le foncier disponible et la qualité du cadre de vie et de travail.

L'EPF de la Vendée, en concertation avec la Collectivité, va établir un cahier des charges permettant le choix du prestataire. Le choix du prestataire nécessaire à la réalisation de l'étude dont l'EPF de la Vendée est maître d'ouvrage sera effectué par ce dernier dans le respect du Code des marchés publics.

La participation financière de l'agglomération s'élève à 50 % du montant TTC de l'étude plafonnée à 100000 € TTC, afin de procéder aux prestations définies

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

17 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION GRAINE D'ID - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

L'association bénéficie, pour 2023, d'une subvention de fonctionnement de l'Agglomération d'un montant de 40 850 €. Elle sollicite un soutien complémentaire de l'Agglomération. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire de 1225 € pour l'année 2023.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE POUR LES OPÉRATIONS DU PLIE DU 01/01/2022 AU 31/12/2025

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne les personnes en difficulté d'insertion professionnelle vers un accès ou un retour à l'emploi. Le Conseil Départemental de la Vendée, gestionnaire de l'enveloppe FSE, a lancé plusieurs nouveaux appels à projets dans le cadre du Programme National FSE + pour soutenir les actions qui permettent l'accès ou le maintien en emploi des personnes qui en sont éloignées. Le PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération, depuis sa création et en cohérence avec ces missions, est financé pour partie par ces fonds européens. Il est proposé au Conseil de répondre aux appels à projets pour le financement de 5 opérations pour la période 2022-2025 d'un coût total de 898 846,64 € et solliciter une subvention FSE de 733 295,10€.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 DEMANDE DE SUBVENTIONS FSE POUR L'OPÉRATION "ANIMATION DES CLAUSES D'INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION DU 01/01/2023 AU 31/12/2025"

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Le dispositif des clauses d'insertion professionnelle, mis en œuvre sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération depuis 2007, a pour objectif de créer des opportunités d'emploi via les marchés publics pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Le Conseil Départemental, gestionnaire de l'enveloppe FSE, a lancé plusieurs nouveaux appels à projets dans le cadre du Programme National FSE + notamment pour la mise en place d'actions de mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.

Il est proposé au Conseil de répondre à l'appel à projet sur la période 2023-2025 pour solliciter une subvention FSE de 170 775 € soit 60 % des dépenses de l'opération.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - AVIS SUR LE RAPPORT 2022 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

21 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - AVIS SUR LE RAPPORT 2022 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel technique et financier du service afin d'améliorer sa gestion.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

22 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAY

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention financière entre le Syndicat Mixte du Bassin du Lay et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 ANIMATION TERRITORIALE POUR L'ÉMERGENCE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE CITOYENS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE RECIT, ELISE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il vous est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention relative à l'animation territoriale pour l'émergence et l'accompagnement de projets de production d'énergie renouvelable citoyens entre RECIT, ELISE et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Guy Batiot ne prend pas part au vote.

24 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT INTERDISCIPLINAIRE D'EXPERTS SUR LE CLIMAT (GIEC) PAYS DE LOIRE- INTÉGRATION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Présidente de la Région Pays de Loire a créé un groupement interdisciplinaire d'experts sur le climat territorial (GIEC) en vue d'analyser et de documenter les impacts du réchauffement climatique sur les territoires des Pays de Loire en 2021. Les vingt experts scientifiques qui le composent ont produit un 1er rapport en juin 2022 et un 2nd rapport en avril 2023, qui fournissent des données extrêmement utiles pour construire des politiques publiques plus résilientes et adaptées aux enjeux.

La Présidente de la Région Pays de Loire souhaite ouvrir le GIEC aux principales collectivités de la Région dont l'action sur la question climatique est majeure, notamment au travers les PCAET et bâtir avec elles une gouvernance qui permette de se saisir collectivement les enjeux d'adaptation et d'atténuation. A cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération a été sollicitée pour intégrer une instance stratégique de pilotage du GIEC, l'assemblée des partenaires du GIEC des Pays de Loire pour une durée de deux ans. Le montant de la participation des communautés d'agglomération est fixée pour l'année 2023 à cinq mille euros soit une participation totale sur deux ans à hauteur de dix mille euros.

La présente délibération propose d'approuver l'intégration de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'assemblée des partenaires du GIEC Pays de Loire pour une durée de deux ans dans les conditions présentées, d'inscrire au budget les crédits afférents et d'autoriser le Président à signer tous les documents liés et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

25 CONVENTION DE MAITRISE FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE, LA COMMUNE DE LANDERONDE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

L'EPF de la Vendée exerce auprès des collectivités des missions de conseil pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et d'accompagnement d'actions foncières, formalisées par la signature de conventions, élargies à l'Agglomération en tant que titulaire du droit de préemption urbain.

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention de portage foncier de la commune de Landeronde en vue de réévaluer l'engagement financier. En effet, les coûts d'acquisitions et de négociations sont supérieurs à l'enveloppe initialement prévue.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET VENDÉE EAU - AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau porte un projet de reconstruction de l'usine d'eau potable de Moulin Papon pour lequel elle a identifié les parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 m² sur le secteur du Petit Fief. Ces parcelles communales doivent donc être rajoutées à l'inventaire du patrimoine mise à disposition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Jacques Besseau ne prend pas part au vote.

27 MODIFICATION DU RÉGLEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Le règlement communautaire relatif à l'organisation des transports scolaires sur le territoire de l'Agglomération a été modifié par délibération du 28 mai 2019. Des mises à jour sont nécessaires aujourd'hui.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE THORIGNY

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux, à la commune de Thorigny.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Il est proposé aux membres du Conseil d'Agglomération d'adopter le 7ème PLH du territoire, pour la période 2023-2028, dernière phase administrative avant que le PLH soit rendu exécutoire.

QUESTION ADOPTEE PAR,

39 voix POUR

4 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

1 Abstention : Monsieur Guy Batiot.

30 PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS - BILAN 2017-2022 - NOUVEAU PLAN 2023-2028

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Il est proposé d'approuver le bilan 2017-2022 du PPG et le nouveau PPG 2023-2028 suite à la CIL du 22 septembre 2023.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 - AVENANT N°1 AU SCHÉMA DE COOPÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Sophie Montalétang

La Convention Territoriale Globale (CTG) représente la feuille de route permettant de valoriser et soutenir l'ensemble des services dédiés aux familles, à l'échelle du territoire intercommunal.

La 1ère phase d'élaboration de la CTG, s'est clôturée le 30 novembre 2022 avec la signature par les 13 communes, l'Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la convention CTG incluant son plan d'actions.

La 2ème phase d'élaboration de la CTG qui a eu lieu de septembre 2022 à juin 2023, a porté sur le schéma de coopération c'est-à-dire l'identification de l'équipe projet qui portera les fiches actions de la CTG d'ici fin 2026.

Après un travail collaboratif d'élaboration, ce schéma maintenant constitué doit être arrêté par le biais d'un avenant à la convention CTG.

Ce 1er avenant est soumis pour approbation aux conseils des 13 communes et de l'Agglomération, avant sa signature.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

Décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.